

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Service navigation de la Seine

**Décision n° 11/IDF/97 du 30 mai 2011
portant subdélégation de signature en matière administrative**

NOR : TRAT1128545S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du service navigation de la Seine,
Vu le code des transports ;
Vu le code de justice administrative ;
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le décret n° 82-627 du 21 juillet 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République sur les services de navigation ;
Vu le décret n° 84-972 du 26 octobre 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'État ;
Vu le décret n° 86-351 du 6 mars 1986 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé de l'urbanisme, du logement et des transports ;
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu le décret n° 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du temps de travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de M. Daniel CANEPA, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;
Vu l'arrêté du 4 avril 1990 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté interministériel du 13 mai 1997 modifié portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France ;
Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté du 2 mai 2002 autorisant en application de l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des dérogations au contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement exerçant certaines fonctions ;
Vu l'arrêté ministériel du 25 janvier 2010 nommant M. Jean-Baptiste MAILLARD administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine ;
Vu l'arrêté ministériel du 7 décembre 2010 portant délégation de pouvoir en matière de gestion de certains personnels du ministère du développement durable des transports et du logement ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-749 du 30 juillet 2010 portant délégation de signature à M. Jean-Baptiste MAILLARD, chef du service navigation de la Seine, en matière administrative ;

Sur proposition du secrétaire général du service navigation de la Seine,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Baptiste MAILLARD, administrateur civil hors classe, chef du service navigation de la Seine, subdélégation est donnée à M. Patrice CHAMAILLARD, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, directeur adjoint, directeur de l'exploitation et de la modernisation du service, à l'effet de signer toutes les décisions relevant de sa compétence, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 susvisé.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Baptiste MAILLARD et Patrice CHAMAILLARD, subdélégation de signature est donnée à M. Éric VILBE, IDTPE, secrétaire général, dans les matières relevant de ses attributions et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric VILBE, par M. Alexandre GUERINI, personnel SETRA, cadre D, adjoint au secrétaire général.

Article 3

Subdélégation est donnée aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs des services fonctionnels du service navigation de la Seine dont les noms sont indiqués en annexe I, à l'effet de signer toutes les décisions relatives au dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dans la limite toutefois de 40 heures mensuelles en moyenne annuelle, et toutes décisions relatives à la fixation des dérogations aux garanties minimales de travail et de repos fixées au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 susvisé, dans les conditions mentionnées par le décret du 22 février 2002 susvisé.

Une copie de ces décisions prises par les chefs des arrondissements territoriaux et les chefs de services fonctionnels sera transmise au secrétariat général du service navigation de la Seine.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Baptiste MAILLARD, Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE et Alexandre GUERINI, des chefs des arrondissements territoriaux et des chefs de services fonctionnels, la même subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions, aux adjoints des chefs des arrondissements territoriaux, aux adjoints des chefs de services fonctionnels et au chef du pôle personnel dont les noms figurent en annexe II et au chef du pôle personnel.

Article 4

Subdélégation est donnée aux chefs des unités et aux chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints du service navigation de la Seine dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, toutes les décisions relatives au recours à l'astreinte.

Une copie de ces décisions prises par les chefs des unités et les chefs de subdivisions territoriales sera transmise aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Baptiste MAILLARD, Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE et Alexandre GUERINI, des chefs d'unités et des chefs de subdivisions territoriales dont les noms figurent en annexe III, la même subdélégation est accordée, dans la limite de leurs attributions, aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe II.

Article 5

Subdélégation est donnée aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexes I et II, et à tous les chefs d'unités et les chefs de subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions :

- toutes décisions relatives à la fixation des jours de repos dans le cas de la modalité 1 du règlement intérieur du service navigation de la Seine ;
- toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être pris les 5 jours RTT restants dans le cas de la modalité 4 du règlement intérieur précité ;
- toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être pris les 4 jours RTT restants dans le cas des modalités 2 *bis*, 3 *bis* et 4 *bis*.

Une copie de ces décisions prises par les chefs des unités et les chefs de subdivisions territoriales sera transmise aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels.

Article 6

Subdélégation est donnée aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs de services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexes I et II, et à tous les

chefs des unités et les chefs des subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer toutes décisions, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et quelle que soit la catégorie de l'agent, relatives :

- aux congés annuels ;
- aux congés pour naissance d'un enfant ;
- aux congés maladie ordinaire ;
- aux ordres de mission en métropole ;
- aux ordres de mission pour l'international ;
- aux autorisations spéciales d'absence, hors celles pour l'exercice du droit syndical dans la fonction publique et celles en vue de la préparation des examens et concours administratifs ;
- aux décharges d'activités de service.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Baptiste MAILLARD, Patrice CHAMAILLARD, Éric VILBE, et Alexandre GUERINI, subdélégation est donnée aux chefs des arrondissements territoriaux et aux chefs des services fonctionnels ainsi qu'à leurs adjoints, dont les noms sont indiqués en annexes I et II, et à tous les chefs d'unité et les chefs des subdivisions territoriales ainsi qu'à leurs adjoints dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer tous les actes et décisions, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Article 8

Le secrétaire général du service navigation de la Seine est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait le 30 mai 2011.

Le chef du service navigation de la Seine,
J.-B. MAILLARD

ANNEXE I

- M. Stanislas DE ROMEMONT, chef du service gestion de la voie d'eau.
- M. Hugues LACOURT, chef du service techniques de la voie d'eau.
- M. Francis MICHON, chef du service sécurité des transports.
- M. Claude DENET, chef du service du développement et des affaires domaniales.
- M. Georges BORRAS, chef de l'arrondissement boucles de la Seine.
- M. Jérôme WEYD, chef de l'arrondissement Seine amont.
- M. Yves BRYGO, chef de l'arrondissement Picardie.
- M. Michel GOMMEAUX, chef de l'arrondissement Champagne.

ANNEXE II

Mme Emmanuelle FOUGERON, adjointe au chef du service sécurité des transports.
M. Claude STREITH, adjoint au chef de l'arrondissement boucles de la Seine.
M. Frédéric ARNOLD, adjoint au chef de l'arrondissement Seine amont.
M. Jean-Michel BERGERÉ, adjoint au chef de l'arrondissement Picardie.

ANNEXE III

Secrétariat général

Mme Marie-Hélène DESERT-SIMON, chef du bureau de la formation et des concours.
M. Jean-Marc RIGAUD, chef du bureau de la comptabilité centrale.
Mme Laurence LABOUTE, adjointe au chef du bureau de la comptabilité centrale.
M. Thierry LEBRETON, chef du bureau moyens généraux.
Mme Marie-Thérèse BLASCO, chef du parc automobile.
M. Lionnel BRISSON, chef du bureau de la commande publique.
M. Frédéric LEPENNUISIC, chef du bureau technique réseau et application informatique.
Mlle Samira MESSAOUDIA, chef du bureau du logement des agents.
Mme Catherine GUIHAL-JACQUOT, chef du bureau des affaires juridiques et du contentieux.
Mme Anne-Marie MEIGNEN, chef du bureau du personnel.
Mme Martine DUCAUQUY, chef du bureau des salaires.

Service gestion de la voie d'eau

M. Julien BOUCAULT, chef de la subdivision politique technique.
Mme Chrystèle COIFFARD, chef de la subdivision bathymétrie et signalisation.
M. Thierry BIAIS, chef de la mission de la gestion du trafic et relation avec les usagers.
M. Julien DIRIBARNE, chef de la mission SIG et environnement.

Service techniques de la voie d'eau

Mme Ève MACHELART, chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes.
Mme Émilie LEMAIRE, chef de la subdivision études et grands travaux 1.
Mme Morgane SANCHEZ, chef de la subdivision études et grands travaux 2.
M. Didier CATTENOZ, chef de la subdivision études et grands travaux 3.
M. Guillaume MAILFERT, chef de la subdivision études et grands travaux 4.
M. Benjamin AIRAUD, chef de la mission petite Seine à grand gabarit.
M. Éric SIMON, chef du bureau administratif.

Service sécurité des transports

Mme Thérèse-Marie BALLESTEROS, chef du bureau police de la navigation.
Mme Sylvette RAFFIN, chef du bureau sécurité des bateaux.
Mme Lénaïg LOGA, chef du bureau administratif des autorisations.
M. Michel BIOTEAU, chef du bureau permis plaisance.

Service du développement et des affaires domaniales

M. Claude DENET, chef du pôle gestion (par intérim).
Mme Christine LEBOUTTE, chef du bureau du domaine public fluvial.
M. Bertrand NEVEUX, chef du pôle développement.
M. Bernard LEGER, chef du centre de gestion du transport fluvial (par intérim).

Arrondissement boucles de la Seine

M. Serge COYARD, chef de la subdivision de Suresnes (par intérim).
M. Michel PELLET, chef de la subdivision de Pontoise (par intérim).
M. Alain DUFLOT, chef de la subdivision d'Amfreville.
M. Max PICARD, adjoint au chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures.
M. Olivier SIGAULT, chef de la subdivision ingénierie et signalisation.
M. Pierre DUBRULLE, chef du pôle administratif.
M. Bertrand BILLET, chef du pôle aménagement domaine.
Mme Marina LABEYLIE, chef de l'agence du développement de la voie d'eau (par intérim).

Arrondissement Seine amont

M. Ronan ROUE, chef de la subdivision de Joinville.
M. Olivier MONFORT, adjoint au chef de la subdivision de Joinville.
Mme Françoise LAW-YAN-LAM, chef du bureau administratif.
Mme Vanessa MINARD, chef de la subdivision politiques techniques.
M. Frédéric BALAZARD, chef de la subdivision de Meaux.
M. Frédéric SANNIE, adjoint au chef de la subdivision de Meaux.
M. Frédéric GRENOT, chef de la subdivision de Melun.
M. Thierry PICOT, adjoint au chef de la subdivision de Melun.
M. Patrice CHAMPION, adjoint au chef de la subdivision de Melun.
M. Lionel CHARTIER, chef de la subdivision de Sens.
M. Frédéric FAVEERS, adjoint au chef de la subdivision de Sens.
M. Pascal FAVIER, chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine.
M. Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine.
M. Rémy IMBERT, chef de la subdivision de Paris.
M. Guy ANDRIOT, adjoint au chef de la subdivision de Paris.
M. Michel LEFEVRE, chef de l'agence de développement de Saint-Mammès.

Arrondissement Picardie

M. Brice MORICEAU, chef de la subdivision de Compiègne.
M. Jean-Philippe GRANDIN, adjoint au chef de la subdivision de Compiègne.
M. Bernard WLODARCZIK, chef de la subdivision de Péronne.
M. Franck DALMASSE, adjoint au chef de la subdivision de Péronne (par intérim).
M. Bernard CHANTRELLE, chef de la subdivision de Saint-Quentin.
Mme Nadine PRUD'HOMME, adjointe au chef de la subdivision de Saint-Quentin.
M. Bertrand DE BRUYN, chef du service de prévision des crues Oise-Aisne.
M. Philippe CHUBILEAU, chef du bureau administratif.
M. Mathieu GALIANA, chef de la subdivision politique technique.
M. Yannick LAISIS, chef bureau conduite d'opération.
M. Didier GUILLE, chef de l'agence de développement de Compiègne.

Arrondissement Champagne

M. Antoine HERMAN, chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne.
Mme Nathalie LABONDE, adjointe au chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne.
Mme Virginie HONNONS, chef de la subdivision de Château-Thierry.
M. Thierry GIVRY, contrôleur de Mont-Saint-Père.
M. Laurent HERMIER, chef de la subdivision de Rethel.
M. Vincent TRITON, adjoint au chef de la subdivision de Rethel.
Mme Martine DELOZANNE, chef du bureau administratif et comptabilité.
M. Éric ZUCCARI, chef de la subdivision technique.
M. Robert OTTO-LOYAS, chef du pôle domaine et développement.